

FRELON ASIATIQUE

La Ville d'Alençon subventionne la destruction des nids

Du 4 mai au 30 novembre 2023 // Alençon

Depuis 2017, dans le cadre de sa politique de Développement Durable, la Ville d'Alençon participe financièrement au coût de la destruction des nids de frelons asiatiques pour les habitants, les syndicats de copropriété et les associations.

Cette opération est renouvelée cette année, entre le 4 mai et le 30 novembre 2023, en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne et le Conseil départemental de l'Orne.

EN CAS DE PRÉSENCE DE NID DE FRELONS ASIATIQUES, VOICI LA DÉMARCHÉ À SUIVRE :

1/ **déclarer la présence du nid** auprès du Groupement de Défense Sanitaire sur le site www.frelonasiatique61.fr ou par téléphone au 02 33 80 38 22,

2/ **faire intervenir une entreprise partenaire** (liste sur www.frelonasiatique61.fr).

3/ **déposer les justificatifs sur le site internet**



©Jean Haxaire

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE L'INTERVENTION

• Le Conseil départemental de l'Orne prend en charge 33 % de la facture et la Ville d'Alençon 67 %.

• La subvention de la Ville d'Alençon est plafonnée à 400 € TTC pour une intervention nécessitant l'utilisation d'une nacelle et à 130 € TTC pour une intervention sans nacelle; celle du Conseil départemental de l'Orne à 50 € TTC.

► Pratique

Pour tous renseignements généraux sur le frelon asiatique, contactez le Gouvernement de Défense Sanitaire de l'Orne : 02 33 80 38 22 - www.frelonasiatique61.fr

Pour toute question sur la participation financière proposée par la Ville d'Alençon, contactez le service Développement Durable : 02 33 32 41 07

Plus d'informations sur www.alencon.fr (Rubrique Mon cadre de vie / Développement Durable)